

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000964-185

DATE : 5 août 2024

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE PIERRE NOLLET, J.C.S.

KATHLEEN GAUTHIER

Demanderesse

c.

JOHNSON & JOHNSON

Défenderesse

JUGEMENT PROLONGATION DU DÉLAI

- [1] **CONSIDÉRANT** que le délai pour mettre l'affaire en état expirait le 26 juillet 2024;
- [2] **CONSIDÉRANT** que la communication par la Défenderesse des réponses aux engagements découlant de l'interrogatoire de son représentant a pris plus de temps que ce que les parties avaient prévu, de sorte que ladite communication s'est complétée en décembre 2023;
- [3] **CONSIDÉRANT** que le demandeur doit encore finaliser et déposer son rapport d'expert au plus tard le 31 août 2024;
- [4] **CONSIDÉRANT** que la défenderesse demande un délai de 4 mois suivant le rapport de l'expert en demande, pour déposer une contre-expertise;

[5] **CONSIDÉRANT** que le demandeur souhaite avoir l'opportunité et le temps de déposer une réponse à la contre-expertise;

[6] **CONSIDÉRANT** qu'une telle réponse à la contre-expertise devra toutefois être autorisée par la Cour;

[7] **CONSIDÉRANT** que les parties estiment qu'il s'agit des seules étapes restant à compléter et qu'afin que le dossier puisse être mis en état, une prolongation additionnelle jusqu'au 28 février 2025 est nécessaire;

[8] **VU CE QUI PRÉCÈDE**, les parties souhaitent être dispensées de produire un protocole de l'instance;

[9] **CONSIDÉRANT** que le Tribunal considère essentiel de consigner les étapes échues et celles à venir;

[10] **CONSIDÉRANT** que le présent jugement vaudra comme protocole de l'instance;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[11] **PROLONGE** le délai pour la mise en état du dossier au 28 février 2025;

[12] **DÉCRÈTE** que le protocole de l'instance est modifié de la façon suivante :

41 Dépôt de l'expertise en demande : 31 août 2024

42 Dépôt de la contre-expertise en défense : 8 janvier 2025

Dépôt d'une demande de réponse à la contre-expertise : 17 janvier 2025;

52 Dépôt des transcriptions en demande : (expiré);

53 Dépôt des transcriptions en défense : (expiré);

55 Dépôt d'une demande pour trancher les objections : (expiré)

56 Dépôt d'une demande pour trancher les objections : (expiré)

57 Délai pour remettre/contester les engagements : (expiré);

58 Délai pour remettre/contester les engagements : (expiré);

59 Dépôt des pièces en demande: 31 janvier 2025;

60 Dépôt des pièces en défense: 15 février 2025;

64 Dépôt de déclarations sous serment (demande) : 31 janvier 2025;

65 Dépôt de déclarations sous serment (défense) : 15 février 2025;

[13] **SANS FRAIS.**

PIERRE NOLLET, J.C.S.

Me Karim Renno
Me Ava Liaghati
RENNO VATHILAKIS.
Avocats pour le demandeur

Me Simon J. Seida
Me Maude Gérin-Lajoie
BLAKE, CASSELS & GRAYDON LLP.
Avocats pour la défenderesse

Date d'audience : Sur dossier